

REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département du Bas-Rhin
**COMMUNE DE
 HANDSCHUHEIM**



Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 16 DECEMBRE 2019

Envoyé en préfecture le 17/12/2019

Reçu en préfecture le 17/12/2019

Affiché le

ID : 067-216701813-20191216-2019_31-DE

Nombre de Conseillers Elus : 11
 Conseillers en fonction : 09
 Conseillers présents : 08

Sur convocation adressée aux conseillers en date du 09 décembre 2019, le Conseil Municipal de Handschuheim, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire.

Membres présents : M. BILGER René, Mme HOEFFEL Dominique, M. KOERCKEL Jacques, M. OBRECHT Jean-Michel, M. MEUNIER Alain, Mme, M. SCHORDAN Raymond, M. WICK Bernard.

Membres excusés : MINKER Fabienne

N°31/2019 : TARIFS LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Le Maire rappelle la délibération du 28 janvier 2019 fixant les tarifs de location de la salle communale et propose d'amener certaines modifications à la grille tarifaire actuelle, pour plus de praticité.

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 1 voix contre décide de fixer les tarifs, formules et formalités comme suit, applicables à compter du 01 janvier 2020 :

TARIFS LOCATION SALLE		
Particuliers	Habitants du Village	Personnes extérieures
Journée en semaine	100,00 €	140,00 €
½ journée ou soirée en semaine(sauf vendredi soir)	50,00 €	70,00 €
Soirée du vendredi	80,00 €	100,00 €
Week-end	180,00 €	200,00 €

TARIFS LOCATION SALLE		
Associations, Entreprises	Location régulière	Location ponctuelle
Heure	8,00 € 7,00 € (au-delà de 30h/s)	
Forfait journée	120,00 € 60,00 € (la ½ journée ou soirée)	140,00 € 70,00 € (la ½ journée ou soirée)

Deux cautions sont demandées à chaque location de salle :

- Cautions 50,00 €, pouvant être retenue en cas de retour de salle insuffisamment nettoyée.
- Cautions 300,00 €, pouvant être retenue en cas de dégradations des équipements.

Toute location doit être formalisée par la signature d'une convention, annexée d'un inventaire d'entrée et de sortie de salle.

Une grille tarifaire du matériel inventorié en cas de casse permettra d'ajouter les frais de casse en sus du montant de location de salle.

Envoyé en préfecture le 17/12/2019

Reçu en préfecture le 17/12/2019

Affiché le

ID : 067-216701813-20191216-2019_31-DE

La mise à disposition gratuite de la salle communale est réservée seulement aux associations suivantes et doit être également formalisée par la signature d'une convention, annexée d'un inventaire d'entrée et de sortie de salle, avec remplacement du matériel en cas de casse :

- *Amicale anciens SP Handschuheim*
- *Conseil presbytéral Handschuheim-Furdenheim*
- *Chœur de l'Eglise Handschuheim- Furdenheim*
- *Klen Paris*
- *Temps libre*

Acte certifié exécutoire depuis son inscription au registre des délibérations, dépôt à la Sous-Préfecture et sa publication.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
HANDSCHUHEIM, le 17 décembre 2019

Le Maire, •
Alfred SCHMITT

